

PV de la séance consécutive à l'installation des autorités communales à laquelle a procédé le préfet, M. Marc-Etienne Piot.

M. le Préfet Marc-Etienne Piot adresse ses vœux aux autorités nouvellement installées. Selon lui, il n'y a pas de recette toute faite. Néanmoins, le travail des autorités d'une commune doit se baser sur l'écoute et le respect. L'harmonie doit pouvoir régner au sein d'une commune, c'est-à-dire la concordance entre les intérêts des élus et ceux des administrés.

Les autorités communales doivent savoir faire preuve de qualités d'anticipation et d'imagination afin de pouvoir anticiper et non subir.

Ainsi, chacun éprouvera le sentiment du devoir accompli.

Ce sentiment, c'est celui qu'éprouvent ceux qui ont quitté la municipalité.

M. Piot remercie et félicite MM Buffat Didier et Buffat Jean-Michel qui ont œuvré durant huit ans et demi comme municipaux.

M. Piot rappelle que chaque mois de juin une séance statutaire doit avoir lieu durant laquelle on procède à l'élection du président du Conseil.

Après le départ de M. Piot, M. Ciocca prend la direction de la suite de la séance du Conseil. Il remercie l'assemblée de la confiance qu'elle a placée en lui et réitère sa promesse de servir au mieux le Conseil et les intérêts de la commune.

M. Ciocca demande que, notamment pour faciliter la tâche du nouveau secrétaire, chaque intervenant se lève pour parler et s'annonce au moins lors de sa première intervention.

L'ordre du jour est initialement accepté sans modification ni avis contraire.

Cependant, comme deux personnes non précédemment assermentées sont présentes, M. Ciocca rappelle qu'avec la nouvelle législature des auditeurs sont admis pour assister aux délibérations du Conseil, mais qu'ils doivent toutefois être distinctement séparés des membres assermentés.

Ces deux personnes souhaitant prêter serment et faire partie intégrante du Conseil général de Vuarrens, M. Ciocca propose une modification de l'ordre du jour avec, en premier point, l'assermentation de nouveaux membres, les autres points étant simplement déclassés d'un rang. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

- 1. Assermentation des nouveaux membres.**
- 2. Communications de la municipalité.**
- 3. Nominations statutaires.**
- 4. Délégations de compétences.**
- 5. Nomination statutaire des membres des commissions permanentes.**
- 6. Propositions individuelles.**

1. Assermentation de nouveaux membres :

Madame Wagnières Gabriella et Monsieur Wagnières Jacques demandent à faire partie du Conseil général de Vuarrens. Ils sont assermentés.

Le Conseil général passe dès lors de 42 à 44 membres assermentés.

2. Communications de la municipalité.

Bernard Miedinger, syndic, présente ses excuses pour l'état des locaux. En effet, la cuisine est en cours de transformation. Le syndic remercie M. Paul Ferrari pour l'effort important de nettoyage fourni qui a permis que le Conseil puisse se dérouler dans les conditions les meilleures possibles.

D'autre part, M. Miedinger indique que des exemplaires du nouveau règlement du Conseil général de la commune de Vuarrens sont à disposition des intéressés sur les tables dressées à la sortie de la salle et que ce règlement entrera en vigueur au premier juillet 2006.

3. **Nominations statutaires.**

a. **Nomination du vice-président**

Elle aura lieu à bulletin secret, au suffrage secret individuel.

M. Ciocca indique que M. Patrick Vallotton, ancien vice-président du Conseil, a excusé son absence par une lettre, dans laquelle il indique en outre qu'il est intéressé à reconduire son mandat. M. Ciocca précise que, renseignements pris auprès du Préfet, une personne absente n'est pas éligible au poste de vice-président.

Dans la mesure où aucun membre du Conseil présent ne fait acte de candidature, M. Ciocca propose le report de l'élection du vice-président à la séance suivante.

M. Martial Buffat exprime son souhait que le poste de vice-président soit repourvu le jour même et propose M. Patrick Bouvier à cette charge.

M. Bouvier demande s'il est possible qu'il ne soit élu que temporairement, donc jusqu'à la prochaine séance du Conseil, à quoi le Président répond que ce n'est pas possible, que le vice-président est obligatoirement élu pour une année complète.

M. Bouvier accepterait cette charge s'il était élu.

On procède donc au vote au bulletin secret.

Bulletins délivrés : 44

Rentrés : 44

Détail des bulletins rentrés :

Nuls : 0

Valables : 44

Majorité : 23

Blancs : 14

M. Bouvier : 29

M. Vallotton : 1

M. Patrick Bouvier est élu à la vice-présidence du Conseil Général, l'heureux élu est applaudi et d'avance remercié pour son engagement.

b. **Nomination des scrutateurs et des suppléants**

Elle aura lieu au scrutin de liste.

Les scrutateurs en poste qui peuvent poursuivre leur mandat sont :

M. Chevalley Cyril

M. Marendaz Yannick

M. Gerber Thomas

Tous 3 accepteraient de poursuivre leur tâche.

Une place étant à repourvoir, M. Buffat Jean-François propose Mme Maire Séverine, laquelle accepterait ce mandat si elle était nommée.

Ces quatre personnes sont nommées à l'unanimité, à main levée.

4. **Délégation de compétences financières à la municipalité.**

a. **Acquisition et aliénation, délégation demandée de fr. 50'000.-.**

M. Buffat Jean-François demande s'il s'agit d'une délégation annuelle ou par cas.

M. Miedinger Bernard précise qu'il s'agit d'une délégation par cas.

M. Mikami Kiyoshi demande si le montant qui serait prévu correspond à ce qui prévalait pour les autres législatures.

M. le syndic confirme, précisant que la somme de fr. 50'000.- correspondait au montant maximum pour lequel une délégation pouvait être accordée à la municipalité, mais que désormais il n'y a plus de plafond.

La délégation de compétences pour acquisition et aliénation pour un montant de fr. 50'000.- est accordée à l'unanimité.

b. Dépenses imprévisibles et exceptionnelles, délégation demandée de fr. 50'000.-.

M. Favez Pierre demande s'il s'agit là aussi d'une délégation par cas, à quoi M. Miedinger répond par l'affirmative.

Mme Besson Michèle s'enquiert de savoir s'il n'y a pas de double emploi avec la première délégation de compétences financières accordée.

M. le syndic précise le sens de chacune des deux délégations de compétences sollicitées :

Acquisition et aliénation : le montant permettrait par exemple l'achat d'un terrain.

Dépense imprévisible : il s'agirait par exemple de la réparation d'une installation de chauffage d'un bâtiment communal, consécutivement à une panne.

M. Roy Alain demande s'il n'y a pas de cumul possible. M. Miedinger répond que non, car il s'agit de deux cas clairement différents, et il renvoie chacun aux définitions précédemment énoncées.

La délégation de compétences pour dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant de fr. 50'000.- est acceptée à l'unanimité.

5. Nomination statutaire des membres des commissions permanentes.

a. Commission des finances

A la demande de M. Buffat Jean-François, la liste des anciens membres de cette commission est donnée. Il s'agit de Madame et Messieurs Besson Michèle, Buffat Alfred, Buffat Jean-Philippe, Buffat Martial, Favez Pierre, Lampo Jacky, Rinsoz Serge et Schwab Ronald.

Différentes personnes sont proposées pour faire partie de la nouvelle commission.

Parmi les personnes proposées, celles qui refuseraient cette tâche sont : Marendaz Claude-Alain, Wagnières Gabriella, Lampo Jacky et Schwab Ronald.

La liste des personnes qui accepteraient cette tâche est composée dans l'ordre de Mesdames et Messieurs Besson Michèle, Morier Patrick, Favez Pierre, Buffat Jean-Philippe, Pichonnat Pascal, Roy Alain et Maillefer Edith.

Après consultation de l'article 34, il est confirmé que M. Pichonnat Pascal peut faire partie de cette commission.

Les cinq premières personnes de la liste sont nommées membres de la nouvelle commission des finances, les deux dernières sont nommées au poste de suppléant.

b. Commission scolaire

M. Mikami Kiyoshi est nommé à l'unanimité.

c. Commission des recours en matière de taxes et d'impôts

Trois personnes sont demandées.

M. Miedinger indique qu'en quatre ans, cette commission n'a jamais eu à fonctionner.

Les trois personnes proposées qui accepteraient leur nomination sont :

Buffat Jean-Philippe, Besson Michèle et Schwab Ronald.

Tous trois sont nommés à l'unanimité.

6. Propositions individuelles

M. Verly Jean-Paul signale que le bas de la barrière sur la petite passerelle a été tordu et qu'en l'état cela pourrait constituer un danger.

M. Miedinger informe l'assemblée que la voiture de quelqu'un a heurté cette barrière après un bal. Il précise que l'assurance du fautif a accepté le devis de réparation et que donc tout devrait prochainement rentrer dans l'ordre.

M. Buffat Gabriel s'enquiert de savoir qui des particuliers ou de la commune est responsable de la taille de la haie de la Crosette.

M. le syndic répond que le propriétaire, qui est responsable de la taille de la haie, a été contacté et que dès lors l'affaire suit son cours.

Mme Besson Michèle signale un problème potentiel à la prise d'eaux aux Enchères. Si l'on fermait mal la vanne, l'eau inonderait le hangar et le pressoir,

M. Miedinger annonce avoir pris bonne note et que la situation sera étudiée.

Comme plus personne ne demande la parole, M. Luc Ciocca informe que la prochaine assemblée de commune, de l'ancien Conseil, aura lieu le 12 juin 2006.

La séance suivante est déjà fixée au 4 septembre.

La séance du Conseil général est close à 21 heures.

Le Président :

Le Secrétaire :